



Pour publication immédiate

COMMUNIQUÉ

LE REGROUPEMENT DES COMMISSIONS SCOLAIRES DE LA MONTÉRÉGIE DÉNONCE LE PROJET DE LOI N° 40 EN COMMISSION PARLEMENTAIRE À QUÉBEC

Saint-Jean-sur-Richelieu, le 11 novembre 2019 – Demain, le Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie et celui de l’Estrie présenteront leurs mémoires à la Commission parlementaire sur la Culture et l’éducation qui étudie Le projet de loi N° 40 : *Loi modifiant principalement la Loi sur l’instruction publique relativement à l’organisation et à la gouvernance scolaires.*

Dans un mémoire d’une vingtaine de pages, les commissions scolaires de la Montérégie demandent au gouvernement Legault de surseoir à son projet de Loi et le retirer pour mettre en place une vaste consultation de la population du Québec sur l’avenir du réseau public d’éducation au Québec.

Pour la présidente du Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie, Andrée Bouchard, outre le recul des femmes en politique, le projet de loi N° 40 rate les cibles : « Si les objectifs du projet de loi N° 40 étaient d’augmenter la participation citoyenne à l’éducation, d’alléger la bureaucratie, de rapprocher les décisions de ceux qui connaissent les élèves par leur nom et d’améliorer la réussite des élèves québécois, aucun des objectifs ne sera atteint par les modifications proposées à la Loi sur l’Instruction publique. ». Quant à la vice-présidente du Regroupement et présidente de la Commission scolaire des Trois-Lacs, Francine St-Denis, elle a évoqué l’imputabilité évacuée : « Si le projet de loi N° 40 est adopté, c’est le ministre qui sera la seule personne imputable d’un budget de plus de 11 milliards de dollars au lieu de 700 commissaires élus qui, bien qu’imparfaits, sont partout sur le territoire québécois ! »

Le Regroupement des commissions scolaires de la Montérégie et le Regroupement des commissions scolaires de l’Estrie comparaîtront en même temps demain vers 15 h 30 pour présenter leurs mémoires devant les membres de la Commission parlementaire sur la Culture et l’Éducation.

Source : Andrée Bouchard
Présidente de la Commission scolaire des Hautes-Rivières
Andree.bouchard@csdhr.qc.ca
450 210-0359

Le RCSM existe depuis 1997 et réunit huit commissions scolaires de la Montérégie, membres de la *Fédération des commissions scolaires du Québec*, soit la Commission scolaire Marie-Victorin, la Commission scolaire de la Vallée-des-Tisserands, la Commission scolaire de Sorel-Tracy, la Commission scolaire du Val-des-Cerfs, la Commission scolaire de Saint-Hyacinthe, la Commission scolaire des Trois-Lacs, la Commission scolaire des Hautes-Rivières et la Commission scolaire des Patriotes. Ces commissions scolaires desservent plus de 150 000 élèves.